## La commune de Cazouls-les-Béziers et Cazouls Info Loisirs

organisent le

# 17 ème MARCHE DE Noël

Marché Gourmand, Marché d'arts Centre F.Mitterrand

### **DIMANCHE 8 Décembre 2019**

Marché exclusivement réservé aux Artisans, Producteurs, Créateurs

TARIF: 15 €/3ml

Voir le « règlement marché » à signer et à renvoyer Inscriptions et renseignements à Cazouls Info Loisirs 04 67 93 78 93 ou service communication Mairie 04 67 93 61 08 14 bis Avenue JEAN JAURES 34370 CAZOULS-LES-BEZIERS officetourismecazouls@orange.fr

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Coupon à nous retourner dûment complété avant le 15 novembre 2019

accompagné du règlement et chèque libellé à l'ordre de « l'Office du Tourisme »
NOM
Adresse
Code postal Ville
PortableCourriel
Activités:
Intérieur Extérieur 5€/ml
Électricité:   OUI   NON Autre:(préciser)
Réservation pour un linéaire dem
Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### REGLEMENT

- Le marché organisé par la commune de Cazouls -les- Beziers et Cazouls Info Loisirs est réservé aux Article 1. Créateurs: Producteurs du terroir, Producteurs et Professionnels de Bouche. Artisans d'Arts.
- Article 2 . Le marché se déroule le DIMANCHE 8 DECEMBRE 2019, Centre F.Mitterrand à Cazouls les Béziers à l'extérieur et en intérieur,
- Article 3. La réservation et le règlement s'effectuent auprès de Cazouls Info Loisirs (ex: l' Office du Tourisme), 14 bis avenue Jean Jaurès 34370 Cazouls les Béziers tel: 04 67 93 78 93 du mardi au samedi 12 h.
- Les inscriptions sont prises en considération à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli et Article 4. signé, accompagné de ce règlement signé et du paiement par chèque libellé à l'ordre de l'Office du tourisme de Cazouls. Sans appel de notre part votre réservation est effective et conforme à votre demande.
- Article 5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant et s'autorisent à vérifier l'origine des objets ou produits exposés et à exiger le retrait du stand si nécessaire. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de la de la manifestation (caractère purement artistique, artisanal).
- Article 6. Les horaires sont les suivants : Arrivée et installation sur le lieu avant 8 heures « Accueil des exposants dès 7 h » fin de marché 17 heures. Accueil public 9h - 17h.
- Les exposants s'engagent à arriver aux horaires indiqués. En cas d'absence, la somme engagée reste Article 7. acquise à l'organisation et l'espace d'exposition peut être cédé à un autre exposant.
- Article 8. Il incombe à chaque exposant de se munir du matériel nécessaire pour présenter son travail : stand table, présentoir, parasol uniquement pour les stands à l'extérieur.
- Article 9. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation. L'exposant s'engage à prendre une assurance responsabilité civile couvrant les dommages dont il serait responsable.
- Article 10. Aucun véhicule ne devra stationner dans la cour du centre F.Mitterrand ni derrière le stand. ( possibilité de rentrer dans la cour de 7 h à 8 h pour décharger).
- Article 11 . l'exposant s'engage à être en règle avec son assurance ainsi qu'avec les normes législatives et réglementaires qui régissent sa profession.
- Article 12 . Annulation du fait des organisateurs : En cas d'annulation de la manifestation pour cause d'intempérie, aucun remboursement ne sera effectué. Annulation du fait de l'exposant : en cas d'annulation moins de huit jours avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Article 13.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement.	
Signature à faire procéder de la mention manuscrite « Lu	ı et Approuvé »
Signature:	Date: